



République Française
Département du Bas-Rhin

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2026/01

A R R E T E M U N I C I P A L

Le Maire de la Commune de Mundolsheim

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement d'une voie verte rue de l'industrie par l'entreprise GCM pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du **13 janvier au 03 février 2026** comme suit :

ROND POINT RUE DE NIEDERHAUSBERGEN/ RUE DE L'INDUSTRIE

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- **Du 13/01 au 20/01 :** Mise en place d'un alternat par feux tricolores sur les trois branches

RUE DE L'INDUSTRIE

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- **Du 13/01 au 03/02 :** Mise en place d'un alternat mobile par panneau B15/C18

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la société GCM

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg
- Madame le Lieutenant commandant la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim
- Compagnie des Transports Strasbourgeois
- Commune de Niederhausbergen
- Affiché sur le site internet de la commune

Fait à Mundolsheim, le 09 janvier 2026
Pour le maire et par délégation
Cathie PETRI



Adjointe au Maire